

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_33-DE
Reçu le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 26 MARS 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 33
(24^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 20

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
19/03/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
28/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain.

Absents représentés : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), GROUGEARD Michel (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent).

Absents excusés : SERMET Jean-Claude.

Absents : MAIGNE Solange, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan, VERTES Alain.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DU CEA DE GRAMAT.

Depuis 2022, le CEA de Gramat a formulé différentes demandes d'acquisition de parcelles auprès de la Collectivité. Afin de simplifier et finaliser ces cessions, il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer en un seul et même acte par la présente délibération.

Le CEA de Gramat s'est ainsi porté acquéreur pour les parcelles communales suivantes :

- Parcelles D 1330 (988 m²) et D 1468 (3 025 m²) : parcelles « boisées » situées au nord-est du CEA (barrière du Buy). Après consultation du pôle d'évaluation domaniale en date du 18 octobre 2023, la valeur vénale des deux parcelles a été fixée à 4 100,00 € ;
- Parcelle D 1607 (324 m²) : parcelle « lande » située au nord du CEA (Longayrie-Haut). Après consultation du pôle d'évaluation domaniale en date du 14 février 2025, la valeur vénale de cette parcelle a été arrêtée à 330,00 € ;
- Parcelle D 1605 (7 787 m²) : parcelle « lande » située au nord du CEA (Longayrie-Haut). Après consultation du pôle d'évaluation domaniale en date du 14 février 2025, la valeur vénale de cette parcelle a été fixée à 7 940,00 € ;
- Parcelle E 24 (1 225 m²) : parcelle « lande » située au nord du CEA (GREZAL). Après consultation du pôle d'évaluation domaniale en date du 26 octobre 2023, la valeur vénale de cette parcelle a été arrêtée à 1 250,00 € ;
- Parcelle E 862 (2 165 m²) : parcelle « lande » au nord du CEA (GREZAL). Après consultation du pôle d'évaluation domaniale en date du 18 octobre 2023, la valeur vénale de cette parcelle a été retenue à 2 210,00 € ;

AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_33-DE
 Reçu le 27/03/2025
 Publié le 27/03/2025

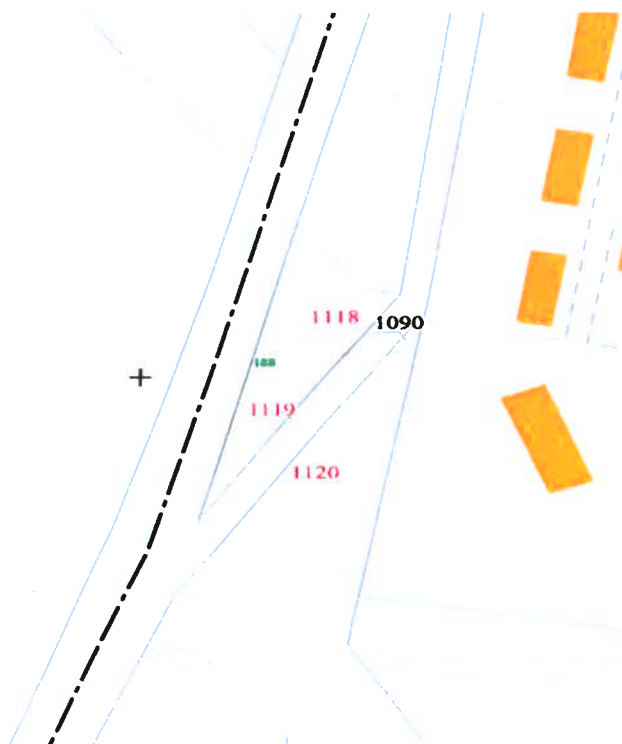
- Parcelles E 1119 (233 m²) et E 1120 (360 m²) situées avenue A. Maltraux (entrée du CEA de Gramat). Après consultation du pôle d'évaluation domaniale en date du 10 octobre 2024, la valeur vénale de ces deux parcelles a été arrêtée à 800,00 €.

Tableau récapitulatif des éléments de cession au profit du CEA :

<u>Parcelle</u>	<u>Adresse</u>	<u>Date / Avis des domaines</u>	<u>Référence / Avis des domaines</u>	<u>Superficie (m²)</u>	<u>Prix de vente retenu (€)</u>
D 1330	Barrière du Buy	18/10/2023	OSE 2023-46128-80241	988	4 100
D 1468	Barrière du Buy			3 025	
D 1605	Longayrie-Haut	14/02/2025	OSE 2025-46128-11302	7 787	7 940
D 1607	Longayrie-Haut	14/02/2025	OSE 2025-46128-11296	324	330
E 24	GREZAL	26/10/2023	OSE 2023-46128-82953	1 225	1 250
E 862	GREZAL	18/10/2023	OSE 2023-46128-80246	2 165	2 210
E 1119	Entrée CEA	10/10/2024	OSE 2024-46128-73970	233	800
E 1120	Entrée CEA			360	
TOTAL :				16 110	16 630,00 €

Situation cadastrale des différentes parcelles convoitées par le CEA :

Parcelles E 1119 & 1120.



AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_33-DE
Reçu le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025

Parcelles D 1330 et D 1468.



Parcelles D 1605 et D 1607.



Parcelles E 24 et E 862.



AR Prefecture

046-214601288-20250327-2025_33-DE
Reçu le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025

Considérant les différents avis rendus par le pôle d'évaluation domaniale listés dans le tableau ci-dessus ;

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme et Travaux » qui s'est réunie le 12 mars 2025 ;

Vu la proposition de la commission « Finances » de fixer le prix total de la cession de ces parcelles à la somme de 16 630,00 € ;

Vu l'avis favorable émis par cette même commission « Finances » le 12 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le principe de cession des huit parcelles communales au profit du CEA de Gramat ;
- **FIXE** le prix de vente des parcelles communales D 1330, D 1468, D 1605, D 1607, E 24 E 862, E 1119 et E 1120 représentant une superficie totale de 16 110 m² à la somme de 16 630,00 € ;
- **DECIDE** que les frais de Géomètre et de Notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents correspondant à l'affaire citée.

Pour (19) : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, BACH Hélène, GARBE Daniel, ELIAS Marie-José, GROUGEARD Michel.

Abstention (1) : LAVERGNE Frédéric.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.